



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES APPALACHES
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE
DU SACRÉ-CŒUR-DE-JÉSUS**

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

*Est par la présente donné, par la soussignée Sylvie Mercier,
directrice générale/greffière-trésorière, de la susdite municipalité,*

*PRENEZ AVIS, qu'un projet de règlement 2023-06-285 relatif au comité de démolition
amendant le règlement 2023-03-282 a été déposé lors de la séance ordinaire tenue
le 5 juin 2023 en même temps qu'a été donné l'avis de motion requis par la loi.*

- *L'objet du règlement modifie l'article 5 concernant le nombre de membre
qui forme le comité.*

*Ce règlement sera adopté lors de la séance ordinaire qui aura lieu, le 4 juillet 2023 à
19h30 à la salle municipale située au 4118, route 112 à Sacré-Cœur-de-Jésus.*

*Ce règlement peut être consulté aux heures normales d'ouverture du bureau
municipal, sis au 4118, Route 112, Sacré-Cœur-de-Jésus*

*Donné à Sacré-Cœur-de-Jésus, ce vingtième jour du mois de juin deux mille-vingt-
trois.*

Sylvie Mercier

Sylvie Mercier

Directrice générale /greffière-trésorière